

APPEL D'OFFRES – CAHIER DES CHARGES

Étude sur les usages internet des généalogistes

Objet

Dans le contexte d'une fréquentation croissante des *sites internet de généalogie*, le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) souhaite observer et analyser les comportements des internautes français fréquentant ces sites, connaître leur profil socio-démographique et les interroger sur leurs attentes, leurs motivations, etc.

Méthode de travail envisagée

Sur la base d'un échantillon représentatif d'internautes français, il s'agit dans une première phase de compléter la liste initiale de sites identifiés par le DEPS à l'aide d'un outil de mesure des usages internet permettant de connaître les sites les plus fréquentés à partir de mots clefs soumis à différents moteurs de recherche par les usagers.

Dans une deuxième phase, à partir de la liste complétée, on procédera à l'analyse des usages internet des visiteurs de sites de généalogie au moyen d'un logiciel de suivi (*tracking*) installé sur les micro-ordinateurs des individus de l'échantillon. Les éléments d'observation comme le nombre de visites, le nombre de pages vues, le temps passé et le taux de pénétration seraient proposés.

Dans une troisième phase, on complétera concomitamment ces éléments d'observation par des éléments de réponse recueillis auprès des visiteurs au moyen d'un questionnaire en ligne. Ce questionnaire, qui ne devrait comporter pas plus de trente questions, viserait à interroger les internautes identifiés sur leurs attentes, leurs motivations, etc.

Résultats attendus

À l'issue de la première phase, le titulaire remettra un rapport intermédiaire.

À l'issue du travail d'élaboration du questionnaire, le titulaire remettra un rapport intermédiaire.

L'étude s'achèvera par la présentation par le titulaire d'un rapport final qui englobera les trois phases et qui pourra faire l'objet d'une publication par le ministère de la Culture et de la Communication.

Délai de réalisation

L'étude doit être réalisée dans un délai maximum de trois mois après sa notification. Le titulaire peut proposer une période de réalisation plus courte.

Prix

Maximum 25.000 euros TTC.